



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
MERCREDI 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février, à 19 h 45, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Beauséjour, sous la présidence de Guy AIRIAU Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 17 février 2022.

ORDRE DU JOUR

Présentation des projets du mandat par les Conseillers Municipaux Enfants (CME)

1. Demande de subvention Skate Park
2. Accueil de loisirs et Animation Jeunesse : mise en place du Contrat d'Engagement Educatif (CEE)
3. Services périscolaires : restaurant scolaire et garderie Tarifs 2022-2023
4. Cabinet Médical – Contrat de bail Infirmières libérales
5. Réserve foncière : acquisition d'un terrain
6. Assurances : Convention de groupement de commandes
7. Convention Arche de Noé

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Préemption Urbain
Décision d'Exécution des Marchés

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, COULON-FEBVRE Catherine, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine (pour les délibérations 9 et 10)

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien, VIDAL Marie donne pouvoir à COULON-FEBVRE Catherine, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, GUIBRETEAU Thierry, VIAUD Séverine

Secrétaire de séance : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17 (pour les délibérations 9 et 10)

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de retirer 1 point à l'ordre du jour :

- Réserve foncière – Acquisition d'un terrain

Il propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Extension du foyer des jeunes – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sollicitée auprès de l'ASCLV (Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée)
- Convention ORANGE pour effacement des réseaux télécoms- Rue Beauséjour

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Demande de subvention pour un skate-park

A l'unanimité, le conseil municipal valide le projet d'installation d'un skate-park, estimé à 68 740.60€ HT. Il sollicite, à cet effet, un financement de l'Agence Nationale du Sport (Volet régional) au titre du « Programme des Équipements Sportifs de Proximité 2022 », à hauteur de 80%.

Accueil de loisirs « les Pitchounes » : mise en place du Contrat d'Engagement Educatif (CEE) pour l'année 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le recrutement des animateurs de l'accueil de loisirs « Les Pitchounes », pendant les vacances scolaires 2022, en contrat d'engagement éducatif.

Les personnels seraient rémunérés sur la base d'un forfait journalier de :

- 80 € net pour un animateur diplômé
- 75 € net pour un animateur non diplômé
- 20 € net pour un animateur stagiaire

Animations Jeunesse 10-17 ans : mise en place du Contrat d'Engagement Educatif (CEE) pour l'année 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le recrutement des animateurs pour le service « Animations Jeunesse 10-17 ans », pendant les vacances scolaires 2022, en contrat d'engagement éducatif.

Les personnels seraient rémunérés sur la base d'un forfait journalier de :

- 70 € net pour un directeur occasionnel
- 60 € net pour un animateur diplômé
- 50 € net pour un animateur non diplômé
- 20 € net pour un animateur stagiaire

Tarifs restaurant scolaire pour l'année scolaire 2022-2023

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'augmenter de 1.5% les tarifs du restaurant scolaire, et les fixe comme suit :

Repas régulier	3.48 €
Repas occasionnel	4.22 €

Tarifs garderie périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 1.5% les tarifs de la garderie, et les fixe comme suit :

- La ½ heure matin ou soir : 1,19 €
- Le goûter : 0,61 €

- Les pénalités
 - Inscription tardive en non inscription au service : 1, 19 € par enfant
 - Absence non prévenue et annulation tardive de l'inscription : 1,19 € par enfant
 - Départ après 19 heures le soir : 5 € par enfant

Maison médicale : contrat de bail pour des infirmières libérales

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer d'une partie du cabinet de l'assistante médicale, à 50 € par mois, charges comprises, à compter du 1^{er} mars 2022. Le local sera utilisé pour la pratique de soins infirmiers, 3 matins par semaine, entre 7h et 9h. Le loyer sera révisé automatiquement tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de location à usage exclusivement professionnel à intervenir.

Adhésion au groupement de commandes pour les assurances

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne et les collectivités adhérentes pour la passation d'un marché d'assurances. Les communes concernées sont Beaufou, Saint Denis la Chevasse, Le Poiré sur Vie, La Chapelle Palluau, Maché, Aizenay, Saint Etienne du Bois et Grand'Landes.

Adhésion au groupement de commandes pour les assurances pour les lots :

- Lot 1 – Dommages aux biens
- Lot 2 – Flotte automobile/auto missions
- Lot 3 – Responsabilité civile générale
- Lot 4 – Responsabilité civile atteintes à l'environnement
- Lot 5 – Protection juridique

Le conseil municipal autorise le lancement de la procédure pour le marché « ASSURANCES ». Il sera conclu pour 5 ans.

Convention avec L'arche de Noé, fourrière animale

Le conseil municipal, à l'unanimité renouvelle la convention avec « l'Association l'Arche de Noé » pour la gestion des animaux errants sur la commune, pour un montant annuel de 0.70€ par habitant (2160 habitants en 2022) soit 1512 €.

Projet d'extension du foyer des jeunes – demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'ASCLV

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de missionner l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'extension du foyer des jeunes, situé sur la commune de Palluau.

ORANGE – Convention pour l'effacement de réseaux – Rue Beauséjour

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les termes de la convention E.ER.210.21.001 présentée par le ORANGE et relative aux travaux d'effacement de réseaux Télécoms, Rue Beauséjour. La participation communale est fixée à 2 637.40€.

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de préemption urbain

Pas de décision depuis le dernier conseil

Décisions d'exécution des marchés

NOM de l'entreprise	Objet	Montant HT	Date décision	n° décision
Communauté de Communes Vie et Boulogne (DYNAMIPS à La Roche sur Yon)	Remplacement Ordinateurs (Service administratif, ALSH)	4 102 € HT	17/02/2022	2022_02_17_01
DPC – 1 rue Pierre et Marie Curie 79300 BRESSUIRE	Mobilier Médiathèque	1 100.79€ HT	17/02/2022	2022_02_17_02

Le Maire, Guy AIRIAU
Le 24 février 2022

